Ville du Grand-Saconnex

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du lundi 14 février 2011

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 24 janvier 2011
2. Communications du bureau du Conseil municipal
3. Communications du Conseil administratif
4. Rapports des Commissions :
   - 4.1 Rapport d'information de la Commission Sécurité-Police concernant le réseau radio POLYCOM (Rapporteur : E. STEINER)
5. Projets de délibérations : Néant
6. Propositions du Conseil administratif
7. Route des Nations et autres grands travaux
8. Réponses aux suspens du Conseil municipal
9. Questions des Conseillers municipaux
10. Propositions des Conseillers municipaux
11. Motions
12. Résolutions
    - 12.1 Résolution relative à l'affectation de bâtiments communaux en soutien à la culture au Grand-Saconnex
13. Communications et divers
14. Questions du public

Sont présents :

Mmes et MM. Carole AMMANE STUDER (VERTS) –Laurence BURKHALTER, Vice-présidente (GAG) - Nadja BURKHARDT (PDC) - Jean-Claude CUDRE (PAS) - Robert DETRAZ (RAD) - Pierre ECKERT (VERTS) - Cruz Melchor EYA NCHAMA (PS) - Bertrand FAVRE, (LIB)- Anthony GIORGETTA (PS) - Peta GIROD (PDC) – Catherine JEANDET, Présidente (PDC)- Laurent JIMAJA (VERTS) -Francine MAMIN-TISSOT (PDC) - M. Ivan MANOLA (LIB) - Georges MARGUET (PAS) - Doris MOTTET (RAD) - Antoine ORSINI (LIB) - Claudine PERROTIN DURET (RAD) - Laurence POGET MORENO (VERTS) - Michel POMATTO, Secrétaire (PS) - Eric PORTIER (GAG) - Calin SCHIAU (PAS) - Eric STEINER (RAD) - Georges UDRIOT (RAD)

M. Jean-Marc COMTE, Conseiller administratif, Vice-président
Mme Elizabeth BÖHLER, Conseillère administrative

Excusés :
M. Arthur PLEE, Maire
Mme Natacha BOUCHAREB (VERTS)

Assistent à la séance :
M. Michel GÖNCZY, Secrétaire général
M. Jean-Pierre CHAPPUIS, Directeur technique
Mme Véronique CATILLAZ, Procès-verbaliste

***

La Présidente ouvre la séance à 20h00 en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 24 JANVIER 2011

Après quelques précisions de texte demandées par Mme GIROD, M. STEINER et M. EYA NCHAMA, le **procès-verbal est approuvé par 22 « pour » et 1 abstention.**

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Au nom du Conseil municipal, le bureau a envoyé une carte de vœux de bon rétablissement à M. PLEE, Maire. Ce dernier transmet ses remerciements et toute son amitié aux membres du Conseil municipal.

Une carte a également été adressée à M. STENGEL pour le remercier pour le document concernant les élus de la commune.

Consultation sur l'avant projet de la constitution : l'avant-projet et un questionnaire seront transmis aux membres du Conseil municipal par le secrétariat, chacun pouvant y répondre soit individuellement soit par fraction politique.

Concernant la cérémonie des nouveaux citoyens, le délai d'inscription étant passé, il sera considéré que les Conseillers qui n'ont pas répondu à l'invitation ne seront pas présents à cette soirée.

Représentation du bureau

- 5 février 2011 : Championnat genevois de Judo

Courrier

Mme BURKHALTER donne lecture d'un courriel de M. Olivier Froelicher, adressé à la Présidente, qui aimerait savoir si les zones bleues du quartier du Pommier sont contrôlées et à quel intervalle. Il a en effet constaté que beaucoup de véhicules ne bougent pas pendant plusieurs semaines. Il demande également si la police municipale passe dans le quartier à partir de 20h00, car de nombreuses voitures stationnent sur les trottoirs, de même que lors de manifestations à la salle du Pommier, alors que le parking sous cette salle est pratiquement vide.

Mme BÖHLER répond que la zone bleue du Pommier va être contrôlée cette semaine. Elle rappelle qu'entre les maladies et les vacances, les agents ne sont parfois que deux sur la commune et qu'ils font de leur mieux.

Ceci dit, lors de grandes manifestations sportives à la salle du Pommier, le parking est effectivement plein. Le Conseil administratif est en train d'examiner différentes solutions pour régler ce problème.

3. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Communications de Mme BÖHLER:

Lois votées depuis le début de l'année : la loi sur les structures d'accueil de la petite enfance et sur l'accueil familial de jour a été votée la semaine dernière. Le projet de loi du Conseil d'Etat a été largement vidé de son sens initial : il n'y a plus d'obligation pour les accueillantes familiales de faire partie de structures de coordination et elles peuvent être indépendantes. La Commission sociale pourra regarder ce qui a été fait et comment développer les accueillantes familiales au Grand-Saconnex.

Une loi, votée le 27 janvier 2011, sera envoyée à tous les groupes qui se présentent au Grand-Saconnex, dont l'art. 29a stipule que « *tout parti politique, association ou groupement qui dépose des listes de candidats pour les élections cantonales ou municipales dans les communes dépassant 10'000 habitants soumet, chaque année, à l'autorité compétente, le 30 juin au plus tard, ses comptes annuels, la liste complète de ses donateurs et l'attestation de conformité. Les dons anonymes ou sous pseudonymes sont interdits…. Les comptes et les listes de donateurs peuvent être consultés auprès de l'autorité compétente par toute personne domiciliée ou exerçant ses droits politiques dans le canton… ».*

Une bonne nouvelle : *« sont déduits du revenu les cotisations et les versements à concurrence d'un montant de CHF 10'000.- en faveur d'un parti politique, pour autant que ce parti a) soit inscrit au registre des partis, b) soit représenté au Grand-Conseil, c) ait obtenu au moins 3 % des voix lors de la dernière élection au Grand Conseil ».*

Personnel communal : deux annonces paraîtront cette semaine pour un poste d'agent de police municipale pour remplacer la personne qui est partie et un poste de responsable culture et sports.

Salon de l'automobile : dans le cadre du montage du Salon de l'auto 2011, des véhicules de plus de 2 mètres stationneront dans le parc Sarasin du 14 février au 1er mars, ainsi que du 13 au 20 mars pour le démontage.

Société francophone du diabète 2011 : le jeudi 24 mars, entre 7h et 9h, un jogging sera organisé pour les participants au congrès de cette société, dans une partie du parc Sarasin.

Sondage sur les lieux d'accueil pour les enfants au Grand-Saconnex : les réponses à ce sondage sont en cours de traitement. Cependant, il est déjà possible de voir que pour l'accueil libre du Centre des Loisirs (mardi, vendredi et samedi) et l'accueil des adolescents le vendredi soir, il y a une fréquentation de 35 enfants sur une capacité de 50. Il faut donc mieux utiliser les places du Centre de Loisirs.

Mme BÖHLER relève que sa conversation avec les jeunes qui avaient écrit pour demander un local a été extrêmement intéressante. Il a été convenu comment aller de l'avant et comment utiliser la salle qui pourrait être mise à leur disposition. Elle attend maintenant leur projet pour avancer dans ce dossier.

Lors de cette discussion, Mme BÖHLER a appris entre autres que la lettre n'avait pas été écrite par ces jeunes, ni même par un membre de l'entourage familial. De plus, ils ne veulent pas aller au Centre de Loisirs car il y a des jeunes du village ! Cela lui fait froid dans le dos d'entendre de tels propos. Quand on en est à créer des clans à l'intérieur d'une commune de moins de 12'000 habitants, cela lui fait peur. Ce sont les mêmes mécanismes de ségrégation que pour des questions de racisme ou de religions. C'est absolument choquant. Elle souhaite lancer une réflexion autour de ce problème de clans et organiser un débat public rapidement.

Forum sur le sport : ce forum cantonal a eu lieu le 5 février dernier et sera abordé dans une prochaine Commission culture, sports, loisirs.

Ecole d'éducation canine du Grand-Saconnex : cette école va s'ouvrir au Chapeau-du-Curé, dans un enclos spécifique. Il y aura un rabais important pour les habitants du Grand-Saconnex.

Communications de M. COMTE :

Abattages d'arbres : en accord avec le service des forêts, il y a eu quelques abattages d'arbres qui étaient dangereux et/ou secs dans le cordon boisé entre l'école du Pommier et l'école de la Tour. Ils seront remplacés ce printemps.

Il y a également eu des abattages, des élagages et du nettoyage d'arborisation dans le quartier du Marais. Dans le parc des Délices, un érable à sucre et une aubépine ont été abattus. L'érable sera remplacé.

Etudes préliminaires pour les extensions sportives au CSB : M. COMTE présente à l'écran les premières esquisses du projet concernant la création de nouveaux courts de tennis et de squash, projet qui doit encore faire l'objet de vérifications financières, techniques et morphologiques. Le projet définitif sera présenté en Commission bâtiments et emplacements communaux dès que possible.

Morillon-Parc : lundi dernier dans la FAO a été publiée la loi qui modifie les limites de zones entre le chemin A.-Vilbert et l'Ancienne-Route. Cette loi déclasse formellement en zone de développement 3 les terrains de Morillon-Parc. Les membres de la Commission de l'aménagement, malgré l'audition du Conseil administratif, ont considéré que les efforts que fait la DGM pour Le Grand-Saconnex devenaient suffisants pour que le Grand Conseil suive les préceptes d'aménagement qu'il s'est donnés. Le recours qui pouvait être promulgué auprès de la chambre administrative de la Cour de justice devait l'être dans un délai de 6 jours. Le jour où le Conseil administratif a pris connaissance de cette publication, le délai était échu. Les discussions avec les avocats qui avaient préparé le recours ont démontré que la commune aurait eu peu de chance d'aboutir dans cette affaire.

Il faudra être extrêmement vigilant dans la suite du projet qui va certainement aboutir à un plan localisé de quartier pour lequel l'avis de la commune est encore requis. Il y a d'ailleurs un recours en force.

Le Marais : la loi modifiant les limites de zones pour la création de zones de verdure et de bois et forêt au chemin du Marais a été publiée dans la FAO.

Chemin des Coudriers : en collaboration et en coordination avec la ville de Genève, les appels d'offres pour le mandat d'exécution des travaux ont été lancés. Les résultats seront connus d'ici un mois.

Rampe du Pommier : les dernières discussions avec la DGM sont favorables et l'autorisation a été donnée pour les aménagements concernant les bornes et les potelets. Malheureusement, la DGM persiste dans son refus pour des seuils de ralentissement en limite de route dans la courbure. La commune évaluera l'effet des bornes et potelets et si ces mesures ne suffisent pas, elle ira malgré tout poser ces seuils pour sécuriser au mieux ce carrefour.

4. RAPPORTS DES COMMISSIONS :

4.1 Rapport de la Commission sécurité, police concernant le réseau radio POLYCOM

M. STEINER donne lecture de son rapport.

M. ECKERT demande ce qui rend le système tellement compliqué qu'il faille une formation pour utiliser ces radios.

M. STEINER explique que ce système relie entre elles toutes les organisations de secours et il faut une certaine discipline pour s'en servir de manière coordonnée.

M. POMATTO a retenu qu'il s'agit d'une sorte de réseau sur lequel s'accrochent tous ces appareils. Il y a possibilité de communiquer à des niveaux différents (toute la Suisse, seulement les zones frontières, juste une entité, etc.).

5. PROJETS DE DELIBERATION : Néant.

6. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF :

Mme BÖHLER propose la réunion de la Commission culture, sports, loisirs, le 28 mars prochain à 18h30, pour faire le bilan de la patinoire et de la suite à y donner pour les années suivantes, pour parler du projet des courts de tennis, squash et mur de grimpe au CSB et pour faire le point sur le forum sur le sport et sur ce que le Conseil d'Etat met en place.

M. COMTE propose la réunion de la Commission des bâtiments, le lundi 7 mars à 18h30, pour évoquer le remplacement de la chaufferie du CVHS et les aménagements extérieurs de l'Ancienne Mairie.

M. COMTE propose que la Commission de l'urbanisme se réunisse le mardi 8 mars à 18h30 pour étudier le projet de totems visant à faciliter l'accès et la signalisation des différents bâtiments et parcs communaux, projet amendé conformément aux discussions d'il y a déjà un certain temps. La Commission pourra également évoquer le projet de canalisations en collectif privé de la zone « Préjins, Pré-Carbeux, Métairie » pour lequel un crédit d'étude avait été voté. Ce projet fera également l'objet d'une séance d'information publique auprès des propriétaires concernés le jeudi 7 avril prochain.

M. COMTE annonce que la séance du groupe de travail Agenda 21 prévue le 12 avril est repoussée au 30 mai 2011.

7. ROUTE DES NATIONS ET AUTRES GRANDS TRAVAUX :

M. COMTE a le plaisir d'annoncer que le Grand Conseil, à l'unanimité, a voté la route des Nations et le tram avec – cerise sur le gâteau – la prise en charge financière de la couverture de la route des Nations dans le Pré-du-Stand. Ces infrastructures seront traitées en parallèle et non pas successivement. Finalement, c'est une décision heureuse pour Le Grand-Saconnex et tous les efforts du Conseil administratif et du Conseil municipal ont fini par porter leurs fruits.

Les Autorités communales devront veiller à un développement coordonné et harmonieux et le projet de la route des Nations, même s'il est couvert en grande partie, doit encore être vérifié dans son fonctionnement (jonction autoroutière de Ferney). La commune doit encore avoir des garanties sur les mesures d'accompagnement de ces infrastructures majeures, notamment concernant la réduction ou suppression du trafic de transit dans le village. Il faut aussi espérer que le tram soit aussi l'occasion d'un véritable aménagement de l'espace public, de places et de lieux de rencontre.

M. COMTE donne lecture des conclusions de la Commission des travaux, dont le rapport peut être consulté sur Internet :

« En conclusion, après ce très riche débat qui a finalement vu l'intérêt général prévaloir sur les positions partisanes, les deux projets de loi sont votés avec les deux amendements discutés et sans opposition, partisans du tram Grand-Saconnex et partisans de la route des Nations convenant que, les deux projets sont nécessaires, simultanément, afin de désenclaver la commune du Grand-Saconnex et d'assurer une mobilité plurimodale dans le nord-est du canton.

Du même coup, la commune du Grand-Saconnex a vu sa principale revendication satisfaite, puisque la route des Nations sera construite en tranchée couverte. Elle pourra ainsi procéder au développement durable et raisonné de ces infrastructures et de sa population. A elle de saisir cette chance… ».

M. COMTE informe qu'une proposition de motion a été déposée 19 janvier 2011 au Grand-Conseil demandant la réalisation d'un P+R à proximité de la jonction autoroutière de Ferney sur le territoire de la commune du Grand-Saconnex, ainsi que la mise en place d'une desserte en site propre pour les transports en commun.

Au vu de la description qui est faite du Grand-Saconnex, notamment au niveau des véhicules qui le traversent chaque jour, du trafic routier qui pourrait augmenter jusqu'à 76 % d'ici 2020 si rien n'est fait et que le secteur de la route des Nations accueillera de nombreux habitants et d'emplois supplémentaires, il est possible d'espérer un avenir meilleur pour la commune.

M. ECKERT demande quel est exactement le projet de route voté et quelle couverture est prévue. Le rapport parle d'un financement tripartite de cette couverture. Il souhaiterait en savoir plus sur ces questions.

M. COMTE répond qu'il faudra obtenir les dernières versions des derniers plans du DCTI et de l'Office fédéral des routes. Les détails ne sont pas encore connus. Le Grand Conseil a accepté le principe du financement. La couverture de la route, à ce qu'il sache, arrivera jusqu'à la hauteur des bâtiments des douaniers.

M. COMTE informe qu'en parallèle au vote du Grand-Conseil, le Conseil administratif a eu la surprise de voir que le même jour, l'Office fédéral des routes confirmait que la jonction autoroutière ne sera pas modifiée et qu'en particulier, le carrefour à feux prévu dans le dernier projet du Département est parfaitement cohérent. Le Conseil administratif s'est inquiété auprès de cet Office en leur disant qu'il avait été convenu avec le Président du Conseil d'Etat qu'il fallait pouvoir travailler dans le cadre d'un groupe de pilotage – qui ne s'est pas réuni. Il rappelait aussi que le même bureau d'ingénieurs en circulation montre qu'au contraire, ce carrefour ne fonctionne pas très bien aujourd'hui et il a donc de la peine à comprendre comment il pourra fonctionner aussi bien en 2015.

Le Conseil administratif a demandé ces études à l'Office fédéral des routes et les présentera dès que possible au Conseil municipal.

M. PORTIER pense qu'il est absolument nécessaire de savoir d'où part et où va la tranchée couverte. Les véhicules seront stockés dans le tunnel et il faut absolument avoir confirmation qu'il y aura des giratoires aux extrémités.

M. SCHIAU demande s'il est envisageable de prévoir le P+R de l'autre côté de la frontière afin de préserver le territoire communal pour d'autres choses que des parkings pour les internationaux français.

M. COMTE répond que des études seront conduites pour définir l'emplacement précis de ce P+R.

M. ORSINI regrette la densification de Morillon-Parc. Du moment que ce projet est maintenant validé dans sa dimension, ne peut-on pas revenir de manière urgente auprès des autorités cantonales quant à l'aménagement des voies par l'Ancienne-Route qui deviennent urgentes et qu'il faut anticiper par rapport à tout projet de PLQ ? Le Grand Conseil a à la fois déclassé et à la fois donné un coup de fouet aux projets de la route des Nations et du tram et ce faisant, il a le sentiment d'avoir bien fait les choses.

M. ORSINI, souhaite donner son sentiment quant à la gestion de cet échangeur autoroutier sur lequel M. COMTE s'acharne. Il souhaite que M. COMTE puisse avoir le sentiment du Conseil municipal quant à cet échangeur autoroutier et à quel point il faut se battre pour le modifier et à quel point il peut être considéré comme non recevable. Il fait partie de ceux qui considèrent que du moment que la route des Nations est couverte, on peut accueillir un échangeur autoroutier tel que proposé par le DCTI, dans une démarche d'apaisement et de politique constructive vis-à-vis du Département. A trop dire « non », M. COMTE sera isolé face à un DCTI qui, maintenant que les choses sont votées, va avoir tout pouvoir pour avancer. Il ne se rallie pas au sentiment de M. COMTE sur le côté horrible de cet échangeur et fera confiance au Département pour l'avoir bien dimensionné et rendu acceptable.

M. ECKERT constate qu'il s'agit d'une enveloppe budgétaire à la fois pour le projet de tram et le projet de route des Nations. Il est donc encore possible d'améliorer ces divers projets. Le Conseil municipal connaît son sentiment sur le fait que ces deux projets sont mauvais, avec de mauvais tracés. La route des Nations ne desservira pas le bon endroit et elle n'est pas dans l'intérêt de la population du canton de Genève. Il s'agit d'une route privée pour les organisations internationales qui finira quand même par devenir une pénétrante qui aboutira sur la place des Nations, place qui n'est pas aménagée pour cela.

La route de Ferney deviendra aussi une pénétrante puisque le tram y passera. Finalement, il y aura deux mauvaises pénétrantes qui ne seront dans l'intérêt de personne.

Il constate des affirmations bizarres dans le rapport de la Commission des travaux et que tout y est mélangé. Plus personne ne s'y retrouve et finalement plus personne n'ose faire un référendum. Les Verts ne le feront pas non plus mais sont loin d'être convaincus par tout ce qui a été discuté à ce niveau.

M. ECKERT souhaiterait pouvoir modifier les tracés du tram et de la route pour quelque chose de meilleur, dans la même enveloppe budgétaire. Il annonce qu'à partir de maintenant les Verts du Grand-Saconnex vont utiliser fermement toutes les voies démocratiques pour s'opposer à ce projet-là, que cela soit par des déclassements, par des financements ou des PLQ.

M. DETRAZ demande si le Conseil administratif a reçu la décomposition des sommes à dépenser pour la construction de la route des Nations.

M. COMTE répond par la négative.

M. ORSINI rebondit sur les propos de M. ECKERT et rappelle que la nécessité de cette route était historiquement sollicitée par la commune. Même si ce projet ne remplit pas les missions que la commune avait imaginées, il faut rappeler que c'est une demande de la commune que d'avoir une route, pénétrante ou pas, qui aurait vocation à la délester du trafic qui la balafre aujourd'hui.

Il rappelle que ce projet, s'il est mal ficelé, l'a été par le magistrat vert M. CRAMER en son temps. Si sciemment il l'a mal ficelé, c'est en parfaite connaissance de cause. Il espère très sincèrement que cette route se fera car il ne veut plus du traitement « anti bagnoles » qui conduit de manière assez systématique à ne rien faire.

M. POMATTO se pose aussi des questions par rapport à un projet qui date d'un certain nombre d'années. Il est vrai que ce projet a été plébiscité mais dans la finalité même de ce type de route par rapport aux besoins de la commune, il n'est personnellement pas convaincu par l'ensemble.

M. DETRAZ précise qu'il a la paternité, avec M. RATTONI, de cette route des Nations intitulée comme telle aujourd'hui. L'intitulé de l'époque était « route de contournement du Grand-Saconnex ». Le Conseil d'Etat et le Grand Conseil en ont fait uniquement une route de desserte pour les organisations internationales. Aujourd'hui, il ne s'agit plus d'un contournement.

8. REPONSES AUX SUSPENS DU CONSEIL MUNICIPAL

Question de M. PORTIER sur la remise en état du parc à chiens du Parc Sarasin : M. COMTE a le plaisir d'informer que le portail en question a d'ores et déjà été réparé.

Par ailleurs et sur un sujet proche, des ressorts relativement puissants seront installés pour permettre une fermeture automatique des portails au Chapeau-du-Curé, comme suggéré par Mme BOUCHAREB puis M. PORTIER.

Question de Mme PERROTIN DURET sur la possibilité de rouvrir la sortie du chemin du Pavillon après la réalisation de la route des Nations : M. COMTE explique que comme il l'a déjà signalé à plusieurs reprises, la mesure prise aujourd'hui pourrait effectivement être levée après la réalisation de la route des Nations. La décision devra toutefois recevoir l'aval de la Direction générale de la mobilité (DGM) après une évaluation des flux de circulation.

Proposition de M. SCHIAU relative aux salissures et plus particulièrement aux mégots de cigarettes devant les commerces : Mme BÖHLER signale que tous les commerçants ont été sensibilisés sur le problème. Cette information a été communiquée l'année passée par la mairie à l'aide de papillons distribués par la police municipale à l'ensemble des commerçants. Le Conseil administratif reste cependant attentif à l'évolution de la situation et ne manquera pas de procéder à des piqûres de rappel si nécessaire.

Proposition de M. GIORGETTA de créer des places de stationnement sur l'ancien arrêt du bus 53 devant la Résidence de Saconnay : Mme BÖHLER remarque que cette proposition est tout à fait judicieuse. Des démarches vont dès lors être entamées auprès de la Direction générale de la mobilité pour créer deux nouvelles places de stationnement à cet endroit.

Proposition de M. POMATTO d'étudier en Commission des bâtiments et emplacements communaux les aménagements extérieurs de l'Ancienne Mairie : M. COMTE informe que le sujet est inscrit à l'ordre du jour de la prochaine séance de la Commission.

Proposition de M. EYA NCHAMA d'ouvrir un concours pour les ingénieurs pour chauffer la salle des Délices lors des séances du Conseil municipal : M. COMTE explique que la ventilation de la salle est tombée en panne dans la journée du lundi 24 janvier. L'entreprise n'a pas pu réparer complètement le jour même ce qui explique la ''fraicheur'' pendant la séance du Conseil municipal.

Proposition de M. PORTIER de créer une passerelle au dessus de la route de Ferney pour relier le Chapeau-du-Curé à la Campagne du Château : M. COMTE remercie M. PORTIER pour son intervention sur ce dossier qui rappellera des souvenirs aux plus anciens membres de ce Conseil. Cependant, cette région verra passer le tram du Grand-Saconnex d'ici quelques années. Il serait inopportun d'entreprendre des études d'ici là, puisque le passage du tram requalifie profondément l'espace urbain et redistribue complètement les cartes en matière de circulation et de mobilité. Le Conseil administratif gardera donc cette préoccupation en tête pour le jour où les aménagements liés au tram seront discutés.

Proposition de M. PORTIER d'étudier en Commission des bâtiments et emplacements communaux une nouvelle chaudière pour le CVHS : M. COMTE relève que l'étude du remplacement de la chaudière du CVHS comportera un volet abordant les diverses sources d'énergie. Elle sera discutée avec la commission des bâtiments au mois de mars prochain.

9. QUESTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. MARGUET demande si le Conseil administratif a eu des discussions avec le club de squash qui se trouve à 300 mètres du Centre sportif du Blanché concernant le projet de nouveaux courts.

M. COMTE répond que des discussions sont en cours avec le club de squash de Pregny-Chambésy.

M. MARGUET pensait que le nom d'un responsable devait figurer sur les affiches électorales. Cependant, il a constaté que sur certaines d'entre-elles, il n'y a pas de répondant.

Mme BÖHLER confirme cette obligation.

Mme JEANDET pense qu'il va de soit que le Conseil administratif fera vérifier les affiches et prendra les mesures qui s'imposent si aucun nom de responsable n'y figure.

M. PORTIER regrette qu'une mise à l'enquête ait été faite durant les fêtes concernant des travaux dans le préau de l'Ancienne Mairie. Il aimerait savoir si les travaux relatifs à une rampe de parking sous le bâtiment correspondent bien à cette mise à l'enquête.

Mme GIROD aimerait savoir si le Conseil administratif a des informations concernant l'éventuelle pollution du sol de la parcelle du Marais et quel effet cela pourrait avoir sur le projet. Elle a entendu dire que lors de la construction de Balexert, le gravier a été déposé dans cette parcelle.

Mme BÖHLER confirme que lors de la séance d'information avec les habitants, certains d'entre eux ont raconté que des gravats avaient été entreposés dans la parcelle du Marais lors de la construction de Balexert ou des Avanchets.

M. ECKERT rappelle que la Commission de l'environnement a demandé au Conseil administratif de faire des sondages dans le terrain pour voir quelle est la nature de cette pollution. Une décision par rapport à l'aménagement proposé ne sera pas prise avant qu'une réponse ne soit donnée. La Commission attend les conclusions de l'enquête qui va être faite.

10. PROPOSITIONS DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Concernant la route des Nations et le tram, M. EYA NCHAMA pense qu'il faut convoquer une « Toutes Commissions réunies » afin de voir quel niveau d'informations possèdent les Conseillers municipaux. Il vient d'apprendre qu'il avait été question à l'époque d'une route de contournement. Il n'avait pas cette information. Il propose d'inviter des responsables cantonaux et des experts pour avoir toutes les informations sur cette route des Nations, ce qui permettra aux Conseillers municipaux de se déterminer ensemble sur une stratégie pour la commune.

M. ORSINI souhaite réagir aux propos de M. EYA NCHAMA quant à la découverte ici ce soir que la route des Nations avait historiquement été une route de contournement et non pas une route de desserte. Il est très étonné et aime à penser que durant ces quatre dernières années, les Conseillers ont dialogué et se sont écoutés. L'historique de cette route des Nations a été discuté au moins dix fois et même en Toutes Commissions réunies.
M. DETRAZ a mentionné à plusieurs reprises à quel point la commune souhaitait une route de contournement et non une pénétrante. Il est atterré que ce soir, M. EYA NCHAMA découvre cette chose.

Au vu de l'urbanisation qui a eu lieu entre le moment où la commune, il y a plus de trente ans, a fait cette demande et aujourd'hui, continuer à demander une route de contournement lui semble un peu naïf. La seule route de contournement possible aujourd'hui serait la traversée de la rade puisqu'une route de contournement, par définition, devrait arriver dans un lieu où l'on souhaite aller. Il demande donc, à partir du Grand-Saconnex, où cette route devrait conduire puisque toute la rive est aujourd'hui urbanisée. Comment percevoir une route de desserte dans cette zone-là ? C'était peut-être vrai il y a trente ans, mais ce n'est plus le cas aujourd'hui. On peut dire non à la route des Nations aujourd'hui, mais cela veut dire qu'il faut miser sur un projet d'autrement plus grande envergure que serait la traversée de la rade et d'autant plus hypothétique. La seule proposition qu'il veut faire ce soir, c'est celle d'aller vite avec ce projet, car c'est le moins mauvais projet qui existe aujourd'hui et le seul sur lequel on peut compter. De jouer les enfants gâtés face à un Parlement qui a enfin donné la possibilité de réaliser en même temps la route des Nations et le tram lui semble être une erreur grave qu'il faudra assumer, le cas échéant, devant les électeurs pour l'expliquer. Il sait que cela ne fera pas plaisir à l'union socialo-verte, mais aujourd'hui, c'est la liberté des Saconnésiens et c'est la liberté des gens qui travaillent à Genève que de se déplacer en voiture.

M. POMATTO signale qu'il siège depuis 7 ans au Conseil municipal, qu'il a beaucoup de documents sur les projets et modifications de la route des Nations. Maintenant que les crédits ont été votés et que les choses vont être lancées, qu'il y a de nouveaux membres qui n'ont pas forcément tous les documents et qui ne sont pas forcément au clair avec le tracé de la route, il pense qu'une « Toutes Commissions réunies » serait nécessaire pour avoir une présentation du projet tel qu'il est actuellement avec son dernier tracé pour que tout le monde soit au clair.

M. ECKERT ne pense pas qu'il y ait d'alliance rose-vert concernant la route des Nations, ni au niveau cantonal, ni au niveau communal. M. ORSINI n'a pas tout à fait bien entendu ce qu'il a dit. Il souhaiterait avoir une pénétrante en direction de la ville de Genève qui serait beaucoup plus efficace. Pour l'instant, la route de Ferney a un tas de carrefour perpendiculaires, des routes perpendiculaires. Un évitement qui irait de DuPont de Nemours en direction de Morillon serait beaucoup plus efficace. Il souhaite donc une pénétrante efficace et un parcours de tram efficace qui pourrait desservir les organisations internationales, contrairement à ce qui est proposé dans la version officielle. Son intervention ne visait absolument pas à freiner les voitures mais voulait aller dans la direction d'offrir à l'ensemble de la population genevoise des possibilités meilleures.

M. PORTIER propose que les mises à l'enquête publiées dans la Feuille d'avis officielle et qui concernent la commune soient mises sur le site Internet afin que les Conseillers municipaux et les habitants puissent les lire.

M. PORTIER revient sur sa proposition d'une passerelle sur la route de Ferney reliant le Chapeau-du-Curé à la Campagne du Château. En effet, si les habitants doivent attendre la construction de la route des Nations et du tram, cela repoussera le problème beaucoup trop loin. Il est tout-à-fait imaginable de réaliser une passerelle en bois ou en tubulaire. La patinoire a démontré des mouvements de foule et il faut vraiment sécuriser cette traversée rapidement.

Mme PERROTIN propose que le Conseil administratif examine la possibilité de rallier le réseau mondial des villes amies des aînés. Ce projet a été créé par l'OMS, afin de ne pas oublier la valeur des aînés et les inclure dans la société. La définition d'une ville amie des aînés, selon l'OMS, c'est une ville qui crée un environnement urbain participatif et accessible et qui donc favorise un vieillissement actif. L'OMS a d'ailleurs publié un guide mondial des villes amies des aînés à cet effet. Elle propose donc que la Ville du Grand-Saconnex s'y associe.

Concernant le projet de constitution, M. ECKERT constate qu'un certain nombre de dispositions sont prévues qui relèvent plutôt de l'avis des partis. Il y a aussi un chapitre qui concerne les communes et un autre qui concerne des districts. Il se demande s'il ne faudrait pas prendre position en tant que Conseil municipal et propose aux chefs de fraction de s'adresser à lui s'ils sont intéressés à faire une proposition commune par rapport aux dispositions sur les communes et sur les districts.

Mme BÖHLER peut déjà donner un élément de réponse. Lorsque le bus de la constituante a passé dans les communes ainsi que lors des différentes rencontres avec les membres de la constituante, les magistrats dans leur ensemble ont déjà dit ce qu'ils pensaient des districts et il semble que ce projet soit déjà enterré. Il n'y a pas de quoi s'inquiéter.

M. ECKERT pense qu'il y a d'autres éléments concernant les communes et il peut y avoir une prise de position commune qui ne soit pas un avis partisan. Si les chefs de fraction ont des idées, ils peuvent s'adresser à lui.

M. ECKERT s'est rendu compte en se promenant dans la commune dans le cadre de la campagne électorale, que la décision prise par la Commission et communiquée par un rapport concernant le cimetière a été relativement mal comprise. Il a été compris que c'est la population saconnésienne qui doit s'aligner sur l'ordre musulman alors que finalement, c'est le contraire. Il propose donc que le Conseil administratif communique sur cette information et le pourquoi de la décision relativement rapidement, soit par le biais du GSI soit par la distribution d'un flyer. La rédaction peut se faire soit par la présidence de la Commission en question soit par une autre instance.

Mme BÖHLER explique qu'il y a eu des discussions à ce sujet au sein du Conseil administratif. Elle a parlé longuement avec la Présidente du Conseil municipal. A ce stade des discussions, cela ne semble pas une bonne idée de répondre à ces gens-là car cela serait leur faire de la publicité. Le Conseil administratif a reçu plusieurs e-mails et réexplique les choses petit-à-petit.

M. ECKERT peut comprendre cette argumentation. Il relève cependant que ce n'est pas uniquement des gens du parti en question qui ont mal compris la décision, mais des gens de tous les partis.

M. MARGUET demande si ce tract ne frise pas un dépôt de plainte pour racisme. Ce tract est odieux et mensonger et raciste au possible.

M. ORSINI regrette que M. ECKERT ait amené ce débat en plénière ce soir, car c'est déjà faire une publicité à ce groupe qui n'hésitera pas à s'en servir comme ayant été abordé ici ce soir.

M. JIMAJA relève qu'il n'habite pas dans le quartier du Pommier mais il a pu y faire campagne et observer ce qu'il s'y passe en terme de circulation. Il propose que le Conseil administratif se penche sur les problèmes de parking sauvage et si des ressources en agents de police municipal manquent, qu'il essaie de les trouver.

M. JIMAJA a également pu voir que la zone « 30 » n'est pas respectée. Il a constaté que les gens qui descendent du bus ne regardent pas si une voiture passe et c'est une zone très dangereuse. Certains conducteurs qui se rendent au parking sous la poste déboulent comme sur un circuit. Il propose une zone « 20 » et des voies en sens unique.

Mme MOTTET relève que si une passerelle est difficile à créer au-dessus de la route de Ferney, elle pense que de faire une plateforme côté école la Tour pour que les enfants puissent se rassembler avant d'emprunter le passage piéton n'est pas très difficile à faire. Elle propose donc de creuser dans le talus pour créer cette plateforme.

Concernant le passage piéton à hauteur de l'Auberge du Grand-Saconnex, Mme MOTTET a constaté que les gens ne font pas attention sur le fait que le feu vert pour les piétons ne concerne que la route de Ferney et non pas le tronçon du bus. Elle propose de trouver une solution pour rendre le piéton attentif à cet état de fait.

Mme MOTTET propose de réutiliser le préau de l'école de la Tour comme parking lors de grandes manifestations au Pommier, le samedi lorsqu'il n'y a pas de cours, comme c'était le cas à l'époque de l'existence de la salle de réunion de La Tour.

Mme BÖHLER relève que le Conseil administratif a voulu donner la priorité aux enfants qui jouent dans les préaux et les laisser libres pour eux plutôt que de les utiliser pour des voitures.

Elle s'est étonnée du nombre de voitures qui stationnent dans le quartier du Pommier, en zone bleue la journée et le soir sur les trottoirs. Normalement, il y a une obligation de louer une place de parking avec son appartement du moment que l'on possède une voiture. Les agents lui ont expliqué que les gens louent une place de parking, qu'ensuite ils vont rendre leurs plaques et disent qu'ils n'ont plus besoin de place de parking, ils attendent deux mois et vont reprendre leurs plaques. La voiture est donc dehors. C'est comme cela que l'on ne peut plus se parquer dans le quartier lorsqu'on va rendre visite à des amis ou lorsqu'on veut aller au restaurant du coin ; les voitures finissent sur les trottoirs. Si les habitants garaient leurs voitures dans les places en sous-sol, s'ils prenaient leurs responsabilités pour leurs véhicules jusqu'au bout, il y aurait bien moins de problèmes.

Mme AMMANE propose, pour la énième fois en quatre ans, de renforcer la sécurité du passage piéton de la place de Carantec. Elle espère que l'on n'attendra pas qu'un drame se produise pour enfin prendre les mesures nécessaires. Elle rappelle que la durée du passage piéton ne permet pas une traversée sécurisée des enfants qui se rendent à l'école de la Place ou du GIAP qui se rend au restaurant scolaire. L'îlot mis en place ne permet pas de protéger grand monde. Il doit exister des solutions qui permettent de faire face à cette situation, qui deviendra cruciale bientôt, avec le déménagement de l'école de la Place. Beaucoup d'enfants qui viennent de l'autre côté du village qui n'en avaient pas l'habitude devront traverser la route de Ferney à la hauteur de la banque cantonale. Il peut être envisagé aux heures de pointe de mettre une patrouilleuse et/ou renforcer l'îlot. Cela permettrait de traverser sans danger cette route, comme cela avait été demandé à plusieurs reprises par M. DETRAZ et elle-même. Il est urgent de faire quelque chose. Elle a constaté que les conducteurs sur cette route mettent aisément en danger la vie des piétons. Elle propose que cela soit étudié au même titre que les mesures d'accompagnement de l'aménagement provisoire de l'école de la Place.

M. STEINER est perplexe au sujet de la phrase qui figure dans tous les courriels que la commune envoie, à savoir qu'il ne faut imprimer les documents qu'en cas d'extrême nécessité, pour économiser le bois. D'un autre côté, on fait la promotion du chauffage au bois. En admettant que cette phrase soit judicieuse, il a sur sa place quatre motions, dont une à double, alors que tous ces documents figurent sur CM Net. Il propose que les différents groupes qui déposent des motions évitent de les imprimer si elles sont sur CM Net, pour éviter le gaspillage de papier.

11. MOTIONS :

Mme MAMIN-TISSOT annonce que la fraction-démocrate chrétienne, vu le nombre de motions déposées sur les tables ce soir, ne souhaite pas débattre ni se positionner sur le fond de ces nombreuses motions. Par contre, sur la forme, à savoir recevoir autant de motion lors de la dernière séance avant les élections, laisse penser que la fraction ne pourra pas prendre de décision bonne ce soir. Elle propose donc que les auteurs de ces diverses motions reviennent avec leurs projets après les élections.

M. CUDRE constate que les élections approchent et que des mots très durs ont été dits d'un parti à l'autre. Il trouve cela dommage et n'aimerait pas arriver à une guerre de tranchées. Concernant le report des motions, est-ce qu'un vote du Conseil municipal permettrait de les repousser toutes à la prochaine séance ? Il ne sait pas si le règlement le permet. Il souscrit à cette proposition, car les partis avaient quatre ans pour déposer des motions et ils attendent la dernière séance, ce qui est dommage.

La présidente pense que les auteurs des motions peuvent accepter de reporter leur motion.

M. ECKERT propose une pause pour que les auteurs des diverses motions puissent se donner le temps de savoir s'ils veulent les déposer ce soir ou à la prochaine séance.

Après une pause de 10 minutes, tous les groupes retirent leurs motions et les redéposeront ultérieurement, après les élections.

12. RESOLUTIONS :

12.1 Résolution relative à l'affectation de bâtiments communaux en soutien à la culture au Grand-Saconnex

M. JIMAJA donne lecture de la résolution *(annexe 1).*

Mme MAMIN TISSOT revient sur le premier considérant, qui rappelle l'intervention du PDC du 10 mai 2010 mais qu'elle aimerait remettre dans son contexte.

Cette intervention a eu lieu d'une part parce que le projet de bibliothèque allait de l'avant alors qu'il était toujours dans l'attente du plan directeur de la culture qu'il avait demandé par le passé, mais aussi parce que sa faisabilité dans les locaux dits de « la Grange » n'allait pas de soi. La présence des locataires, les barrières architecturales et la vétusté du bâtiment par exemple nécessitaient que ce projet soit soumis à la Commission des bâtiments.

En ce qui concerne le troisième considérant, Mme MAMIN-TISSOT rappelle que le PDC a toujours dit que la réponse reçue à ce jour concernant le plan directeur de la culture ne se résumait qu'à un début d'élément de réponse. En effet, pour toute réponse, le Conseil administratif a listé pêle-mêle tout ce qui existe culturellement sur la commune, mais sans le rattacher à un thème spécifique, qui aurait pu être par exemple la musique, les arts plastiques, le théâtre, la danse, le cinéma, l'exposition, l'écriture etc. Mais surtout, à partir de l'existant, la motion demandait d'identifier quelle culture les Saconnésiens souhaitent voir se développer au Grand-Saconnex et ainsi de fixer des priorités pour concrétiser ce qui aurait été défini. Tout ceci à mettre en adéquation avec les bâtiments communaux à disposition, à rénover ou à acquérir.

Le Conseil administratif a ensuite proposé trois affectations :

1) la Maison de la musique dans l'Ancienne Mairie, dans laquelle pourrait également prendre place la salle du Conseil municipal. Mais dans cette analyse, il manque les Tambours du Lion, la Sirène, la Guggenmusik et certainement encore d'autres groupes musicaux.

2) la Maison des Arts, à La Grange : le projet de bibliothèque/médiathèque était déjà très ambitieux pour ce bâtiment et le voilà aujourd'hui complété par des salles d'exposition, espaces travaux et recherches, des ateliers poterie, salles de peinture et arts. Le PDC se demande s'il y a de quoi loger tout ce programme dans ce bâtiment.

3) la Maison de la famille à la Ferme du Pommier : mis à part le théâtre pour enfants, il n'y a rien de très culturel dans cette affectation.

Le PDC se demande ce qu'il est advenu des locaux sociaux au 72-74 Ancienne-Route, quel est l'avenir des locaux du Château ou ceux du bâtiment de la place de Carantec.

Le PDC veut que le projet de bibliothèque soit considéré comme un élément à intégrer dans ce plan directeur de la culture et non pas l'inverse.

Pour toutes ces raisons, Mme MAMIN-TISSOT invite ses collègues à accepter cette résolution, mais en invitant le Conseil administratif à revenir, dans un délai de 6 mois, devant ce Conseil, avec un vrai projet de plan directeur de la culture, tel que demandé dans la motion PDC du 18 février 2008.

La Présidente fait voter le principe de rajouter cette nouvelle invite.

Ce principe est accepté par 22 « oui » et 1 « non ».

La Présidente met ensuite au vote la résolution avec l'invite ajoutée :

La résolution est acceptée à l'unanimité des membres présents.

13. COMMUNICATIONS ET DIVERS

M. POMATTO a remarqué que des personnes se donnent énormément de peine pour politiser le moindre discours et débat, avec des attaques directes. Il trouve cela désagréable et rappelle que ces mêmes personnes ont eu la gentillesse de venir le remercier pour le ton modéré qu'il avait adopté lors d'un dérapage dans le cadre des élections au Grand Conseil et un flyer qui était tendancieux et mal venu. Il leur demande aujourd'hui d'avoir la même élégance et d'adopter une attitude aussi courtoise.

M. MARGUET a constaté que plusieurs affiches de certains groupes ont déjà été arrachées sur certains panneaux. Il souhaite que la police municipale fasse des contrôles et regardent s'il y a des vandales.

M. JIMAJA tient à souligner ce soir le courage et la détermination du peuple tunisien et égyptien pour se libérer du jouc totalitaire. C'est un grand pas vers la liberté pour l'humanité toute entière.

M. JIMAJA relève que le vote des femmes a été célébré récemment. Il espère qu'à la prochaine législature, il y aura davantage de femmes dans ce Conseil.

13. Questions du public

M. Jean-Pierre HUBERT aimerait savoir jusqu'où ira le tram du côté « Ferney ».

M. COMTE peut espérer que le tram arrive jusqu'à la jonction de Ferney dans un premier temps, avec en parallèle le projet de P+R qui est essentiel. Avec l'évolution des plans de synthèse des projets d'aménagement coordonnés d'agglomération, on peut espérerque si le tram arrive vite à la jonction de Ferney, la poursuite du projet vers la ville de Ferney puisse se réaliser rapidement.

M. ECKERT a lu dans le rapport que le financement comportait une partie sur France.

M. Daniel TISSOT donne quelques explications au sujet de l'utilisation des radios POLYCOM, dont l'utilisation est selon lui très compliquée.

Suite à la discussion qui s'engage sur l'opportunité de tels radios, la Présidente rappelle que le point « questions du public » ne doit pas faire l'objet de débats.

La Présidente lève la séance à 22h30.

Le Secrétaire	La Présidente
Michel POMATTO	Catherine JEANDET

Ann. ment.